

qu'il fut gentilhomme de la chambre du roi, et qu'il épousa, en 1575, *Jacqueline d'Orléans-Longueville*, fille de Claude d'Orléans, bâtard de Longueville, et de Marie de La Boissière.

De ce mariage naquit, outre une fille, nommée MARIE, et mariée, en 1606, à *Louis Bouchard*, baron d'Aubeterre, un fils qui reçut au baptême le nom de JACQUES.

Jacques de Brisay, sieur de Donoville, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 100 hommes d'armes au service de la Hollande, vint au monde le 4 janv. 1579. Il avait déjà pris part aux travaux de plusieurs synodes provinciaux, comme représentant de l'église de Jargeau, lorsque, en 1614, il fut député par l'Orléanais au Synode national de Tonneins, auquel il se plaignit d'avoir été dépouillé de sa charge de lieutenant de Sully à Jargeau, malgré un arrêt de la Chambre de l'édit de Paris qui l'avait justifié de tous les faits qu'on lui imputait. Le synode ordonna qu'on insérerait sa réclamation dans le cahier des plaintes. La même province le choisit pour un de ses représentants à l'Assemblée politique de Loudun, en 1619. Il paraît s'être retiré vers cette époque en Hollande, où il mourut en 1625.

Il avait épousé, en 1606, *Judith d'Argenson*, fille de *Guillaume d'Argenson*, seigneur d'Avesnes, et de *Lucrece de Thurin*. Il en eut un fils, nommé PIERRE, qui entra dans le giron de l'Église catholique.

BRISECHOUX (GUYON), humaniste, recteur du gymnase de Montbéliard dès 1611, mort de la peste le 10 juillet 1635.

On a de lui : I. *Præceptorum rhetoricæ brevis, apta et perspicua methodus*, Montisbelg., 1625 ; *ibid.*, 1664, in-12 ; — II. *Institutio puerorum in linguâ latinâ*, *ibid.*, 1633, in-8° ; — III. *Traité de logique* (eu latin) msc., dont un fragment a été imprimé à la suite de la *Logique de Bartholin*, Montb., 1669, sous le titre : *Tractatus de causâ et causato, subjecto et accidente*.

BRISON. Voy. JOACHIM DE BEAUVOIR.

BRISON (CLAUDE), avocat à Moulins de toutes les provinces de la France, aucune ne se montra moins favorablement disposée pour la Réforme que le Bourbonnais. Cependant les efforts de *François Bourjoïn* n'avaient pas été complètement inutiles, et il venait de fonder à Moulins une église peu nombreuse, lorsque Montaré y fut envoyé comme gouverneur. Trois jours après son arrivée, le nouveau représentant de l'autorité royale fit pendre un excellent ouvrier nommé *Grand-Jean*, parce qu'il avait fait baptiser par un ministre protestant son fils nouvellement né. Cette exécution fut comme le signal d'une persécution cruelle. « Le bourreau eut force pratique. » Parmi les victimes, Crespin mentionne *Jean Babot*, sieur de Lespau, *Jean de Camp*, *Thomas*, le sieur de *Foulet* et son domestique. Quelques uns parvinrent à fuir ; Claude Brison ne fut pas assez heureux pour échapper à ses meurtriers. Arrêté par des paysans, il fut noyé dans un étang. La justice se transporta sur les lieux, fit retirer le cadavre de l'eau et le suspendit à une potence dressée exprès sur la grande place. Au bout de 24 heures, ordre fut donné de l'attacher à la potence ordinaire hors de la ville. La femme de Brison, « que Dieu avait douée d'une beauté singulière, accompagnée d'une amour vraiment remarquable envers son mari, » ayant épuisé les larmes et les supplications pour obtenir le corps inanimé de son époux, conçut une vaillante résolution. Aidée de sa sœur, elle alla, au milieu de la nuit, enlever le cadavre, et le déposa pieusement dans une fosse qu'elle avait creusée de ses propres mains sur la lisière d'un bois.

BRISSAC (JEAN DE), sieur DES LOGES, ministre de Loudun. [En 1659, Brissac fut député de la province d'Anjou au Synode de Loudun, où il remplit les fonctions de secrétaire. En 1671, étant allé prêcher à Thouars, ainsi que son collègue *Fotras*, malgré la déclara-

tion du 1^{er} févr. 1669 (Voy. *Pièces justific.* N^o LXXXVIII), l'intendant du Poitou voulut les faire arrêter ; mais par une faveur inexplicable, la Cour ordonna de ne pas les inquiéter à ce sujet. Brissac est auteur d'un livre publié sous ce titre : *Le tabernacle de Dieu sous la nuée, ou l'exercice de la religion sous la protection des édits*. Son but était de combattre les Vérités du jésuite Meynier.

Parmi les pasteurs expulsés de France par la révocation de l'édit de Nantes, nous avons trouvé un *B. de Brissac* qui paraît avoir rempli les fonctions pastorales à Châtellerault, et qui était peut-être le fils du précédent. Il s'était réfugié à Morges. Il avait épousé une demoiselle *Châtillon*, qu'il avait dû laisser en France, ainsi que ses enfants. On a de lui deux sermons publiés sous le titre : *Des différens degrés de l'anéantissement et de l'exaltation de notre rédempteur, ou Sermon sur Philipp., II, 7-11, prononcé en 1706; suivi de l'immuabilité de notre grand Dieu et Sauveur J.-Ch., ou Sermon sur Hébr. XIII, 8, prononcé en 1693* (Amst., Est. Roger, 1706, in-8^o).

Au nombre des Protestants réfugiés en Angleterre, nous avons aussi trouvé un capitaine *George Brissac*, qui fut nommé, en 1773, membre du directoire de l'hôpital français, et trois demoiselles *Brissac*, *Marie*, *Anne* et *Madeleine*, filles d'*Étienne Brissac*, mort avant l'édit de révocation, et de *Sara Braconnier*. Cette dernière était peut-être une parente du charcutier *Braconnier* qui se réfugia à Berlin, où il se fit une grande réputation par l'excellence de ses andouillettes, de ses saucisses et de ses boudins, appelés encore aujourd'hui boudins français.

BROCA, ministre dans la Brie en 1773. Broca mérite une mention dans notre ouvrage parce qu'il fut le dernier pasteur du désert arrêté en vertu des lois de Louis XIV. Successeur de *François Charmusy*, qui avait été arraché lui-même de sa chaire à Nanteuil-lès-Meaux, en 1770, et était mort en pri-

son au bout de neuf jours, loin de se laisser intimider, le jeune ministre tint des assemblées religieuses avec autant de publicité que s'il n'y avait eu aucun danger à courir. Arrêté au mois de juin 1775 et enfermé dans la prison de Meaux, où on le traita avec égards, il subit deux interrogatoires et fut remis en liberté, au mois de septembre, par une lettre de cachet qui lui enjoignit de retourner dans la Guienne, son pays natal, avec défense de reparaitre dans les environs de Paris.

BRODEAU (VICTOR), seigneur de *La Chassetière*, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes, puis secrétaire des commandements d'*Antoine de Bourbon* et de *Jeanne d'Albret*, en 1561, fut chargé, en 1570, avec *Téligny*, *Cavagnes* et *Beauvais-La Noüe*, de suivre les négociations ouvertes pour la paix à la demande de Catherine de Médicis. Il était fils de *Victor Brodeau*, moins connu comme secrétaire de *Marguerite de Valois*, que comme auteur d'un poème des *Louanges de J.-Ch. Notre Sauveur*, en vers de dix syllabes (Lyon, 1540, in-8^o), et d'une *Épître du pécheur à J.-Ch.* (Lyon, Étienne Dolet), condamnée par la Faculté de théologie de Paris entre 1544 et 1546. D'après *La Croix du Maine*, Victor Brodeau le père mourut en 1540. Qu'il ait embrassé les opinions nouvelles, que protégeait, on le sait, la reine de Navarre, c'est ce dont il est à peine possible de douter, malgré le silence gardé à ce sujet par l'auteur de la Bibliothèque française.

La Chassetière avait un frère qui fut aumônier de la reine de Navarre, en 1566, et il laissa de son mariage avec *Catherine de Boune*, fille de *Guillaume*, sieur de *La Charmoise*, et de *Jeanne Briçonnet*, un fils nommé aussi *VICTOR*, seigneur de *Candé*, qui remplit auprès de *Henri de Navarre* les fonctions de secrétaire d'État et des commandements, et qui fut employé en plusieurs négociations importantes. A l'exemple de son maître, il se convertit à la Saint-